



6 juin 2016

Les points essentiels de la réforme du Fonds Nouveaux Médias

Le conseil d'administration du CNC du 7 avril 2016 a adopté une proposition de réforme du Fonds d'Aide aux Projets pour les Nouveaux Médias. Le fonctionnement de cette aide sélective, qui accompagne des œuvres audiovisuelles innovantes spécifiquement conçues pour les nouveaux écrans connectés, n'avait pas été modifié depuis sa création en 2007.

Les aménagements récemment actés visent d'abord à **simplifier et accroître la lisibilité des aides qui composent le Fonds Nouveaux Médias, en renforçant notamment son soutien spécifique aux auteurs**. Ainsi, le fonds s'articule désormais autour de trois aides permettant d'accompagner toutes les phases de réalisation du projet :

1. Aide à l'écriture (réservée aux auteurs)
2. Aide au développement (entreprises de production)
3. Aide à la production (entreprises de production)

Bien que la distinction entre l'aide au développement « multisupports » et l'aide au développement « internet / écrans mobiles » disparaisse, le Fonds Nouveaux Médias permettra toujours de soutenir des projets fondés sur une architecture transmédia dès lors que le déploiement proposé sur le digital recouvre des enjeux narratifs singuliers.

D'autre part, **ces trois aides ne sont plus contraintes par un plafond en valeur absolue**. Cette mesure permet de tenir compte de la maturation sectorielle qui a récemment entraîné une hausse importante des devis de production, correspondant notamment à des projets de séries digitales ou de films en réalité virtuelle.

Enfin, **les règles en matière de territorialisation sont assouplies** dans le sens d'une harmonisation avec la réglementation du fonds de soutien audiovisuel. Ainsi, dans le cas d'une coproduction internationale, le pourcentage minimum des dépenses de production en France s'élève désormais à 24%.

Le descriptif complet du Fonds Nouveaux Médias est accessible sur le site du CNC :

<http://www.cnc.fr/web/fr/aide-aux-projets-nouveaux-medias>

Contact :

Anna CHARRIERE, chargée de mission nouveaux médias

anna.charriere@cnc.fr

01 44 34 34 07

